

Lissieu, le 4 Avril 2026,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 4 Avril 2026 à 9h00 - Salle du Conseil Municipal

Diffusion : Mesdames, Messieurs Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, George CHRYSSOMALIS, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 4 mars 2026

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du samedi 21 mars 2026.

1/Approbation du CFU 2025

2/Affectation du résultat 2025

3/ Présentation de l'état annuel des indemnités de fonction perçues par les membres du Conseil Municipale en 2025

4/Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

5/ Bilan des formations des élus pour l'année budgétaire 2025

6/ Formation des élus pour l'année 2026

7/Bilan des acquisitions et cessions immobilière pour l'année 2025

8/ Fixation du taux d'imposition 2026

9/ Attribution des subventions aux associations 2026

10/ Attribution contribution CCAS 2026

11/ Approbation du budget primitif 2026

12/ Désignation d'un conseiller chargé des questions de Défense,

13/ Désignations de délégués au Syndicat intercommunal de gestion de la Gendarmerie de Limonest,

14/ Désignation d'un délégué à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais,

15/ Désignations de délégués au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or,

16/ Désignations de délégués au Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SYGERLY),

17/ Désignations de délégués au Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL),

18/ Désignation d'un suppléant au Maire à la commission d'admission à l'aide sociale,

19/ Election des membres de la commission de délégation de service public,

20/ Election des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication,

21/ Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation des représentants,

22/ Création des commissions municipales,

23/ Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole de Lyon,

24/ Réserve de 6 logements sociaux seniors, dans la résidence « Villa des Tours », située 18 rue du Bourg à Lissieu,

25/ Tableau des effectifs – mise à jour,

26/ Autorisation donnée à Madame le Maire pour procéder à la vente du terrain sis 18 rue du Bourg en vue de la réalisation de logements sociaux à destination des seniors.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : ERIC ANDREACCHIO, EMMANUEL BERNARD, MARION BONDIS, CECILE BOUTTET, ALINE BROUET, JEROME BROUET, JEREMY CARRION, SANDRINE COQUAND, MADELEINE DUFURNEL, ANDRE DUMORTIER, CHARLOTTE GRANGE, MAXIME JALENQUES, ISABELLE JOLY, ANOUK MEYSSELLE, ANNE-SYLVIE MONTANIER, BRIGITTE NATHANIEL, SOLANGE PERRET, JEAN-NOËL PINET, JEAN-LUC RUIZ, MATHIEU TARDY, VICTOR TEIXEIRA ET CORINNE TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : GEORGE CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : GEORGE CHRYSSOMALIS A ANDRE DUMORTIER.

I : Horaire d'ouverture de la séance

Ouverture de la séance à : 09h03

II : Vérification du quorum

Madame le Maire constate que les conditions de quorum sont réunies, soit 12 membres (la moitié des membres en exercice présents - Article L. 2122-8 du CGCT).

III : Secrétaire de séance et assesseurs

Madame le Maire demande la désignation par le conseil municipal du secrétaire de séance. **Madame Marion BONDIS** est désignée secrétaire de séance.

IV : Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 4 mars 2026.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu.

V : Compte-rendu du conseil municipal du samedi 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-12
Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire Charlotte GRANGE, s'étant retirée, la présidence est assurée par Monsieur Victor TEIXEIRA.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le Président, Victor TEIXEIRA, s'est exécuté du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les

opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	3 883 306.07 €
Dépenses	3 181 705.48 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	701 600,59 €

Section d'investissement :

Recettes	1 690 461.25 €
Dépenses	2 876 914.11 €
Déficit d'investissement de l'exercice	1 186 452,86 €

Restes à réaliser :

Recettes	1 019 107.42 €
Dépenses	1 356 337.54 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	701 600.59€
Résultat de clôture de fonctionnement 2025 :	701 600,59€

Excédent d'investissement antérieur reporté 1 914 849.93 €

Déficit d'investissement de l'exercice 1 186 452.86 €

Résultat de clôture d'investissement 2025 728 397,07 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président Victor TEIXEIRA,

APPROUVE le compte financier unique du budget Communal pour l'année 2025, dont les résultats sont présentés dans la présente délibération.

DIT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **701 600,59 €**, sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-13 **Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025

La comptabilité M57 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent au budget primitif de l'année N.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du Compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement du compte financier unique puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 701 600,59€.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 728 397,07 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 337 230,12 €.

Il est proposé d'affecter en partie le résultat de clôture de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement, au compte 002, « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 270 000,00 €, le solde, soit 431 600,59 € étant ensuite affecté en recettes d'investissement, sur le compte 1068, « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

AFFECTE le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **701 600,59€**, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », pour un montant de **270 000,00 €** et au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour un montant de **431 600,59 €**, sur l'exercice budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-14 Etat annuel des indemnités des élus.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Etat annuel des indemnités des élus

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élus local :

- en tant qu'élus en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Aussi, pour Lissieu, cet état est le suivant :

NOM DE L'ELU	FONCTION	MONTANT DES INDEMNITES PERCUES EN 2025
GRANGE Charlotte	Maire	22 443,36 €
TEIXEIRA Victor	Premier adjoint	7 053,60 €
MONTANIER Anne-Sylvie	Adjointe	7 053,60 €
DUMORTIER André	Adjoint	7 053,60 €
NATHANIEL Brigitte	Adjointe	7 053,60 €
CHRYSSOMALIS George	Adjoint	7 053,60 €
BOUTTET Cécile	Adjointe	7 053,60 €
BALAYE Quentin	Conseiller délégué	3 822,72 €
DUFOURNEL Madeleine	Conseillère déléguée	3 822,72 €
MEYSSELLE Anouk	Conseillère déléguée	3 822,72 €
RUIZ Jean-Luc	Conseiller délégué	3 822,72 €

Délibération

Après débat, le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités des élus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-15 **Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie

MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à la suite de son renouvellement, le 21 mars 2026, doit arrêter le montant des indemnités de fonctions des élus, dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Les élus bénéficiaires des indemnités de fonction sont madame le maire, les adjoints au maire et les conseillers municipaux délégués.

Pour information, l'indemnité des conseillers municipaux ayant reçu délégation de la part du maire par arrêté municipal, en date du 21 mars 2026, doit être comprise dans une enveloppe budgétaire constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027, indice majoré 830). À chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Les indemnités de fonction sont assujetties aux cotisations sociales obligatoires, aux contributions sociales obligatoires (CSG et CRDS), aux cotisations de retraites facultatives, à l'impôt sur le revenu suivant le régime de droit commun d'imposition des revenus des personnes physiques.

Pour une commune dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, ce qui est le cas pour Lissieu, le calcul des indemnités est déterminé par rapport à une enveloppe budgétaire globalisée tenant compte du nombre maximal de 6 adjoints pour un conseil municipal composé de 23 membres.

Considérant qu'il a été procédé à l'élection d'une liste de 6 adjoints, et qu'il a été décidé de désigner 7 conseillers municipaux délégués, le montant des indemnités légales est calculé ainsi :

- Indemnité du maire : taux maximal de 55,7 % de l'indice 1027
- Indemnité des adjoints : taux maximal de 21,38 % de l'indice 1027.
- Indemnité des conseillers municipaux délégués : l'article L 2123-24-1 du CGCT prévoit que des indemnités peuvent être versées par le conseil municipal aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Madame le maire propose de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la manière suivante :

- Pour le maire, une indemnité au taux maximal de 55,7 % de l'indice 1027, dans la limite de 23,50 % de l'enveloppe globale légale des indemnités du conseil municipal
- Pour chaque adjoint, une indemnité au taux maximal de 21,38 % de l'indice 1027 dans la limite de 7,80 % de l'enveloppe globale des indemnités du conseil municipal.
- Pour chaque conseiller municipal délégué, une indemnité pour l'exercice de leurs délégations au taux maximal de 6 % de l'indice 1027 dans la limite de 4,24 % de l'enveloppe globale des indemnités du conseil municipal.

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de verser à madame le maire, à compter du 21 mars 2026, une indemnité au taux maximal de 55,7% de l'indice 1027, dans la limite de 23,50 % de l'enveloppe globale légale des indemnités du conseil municipal.
- **DECIDE** de verser à chaque adjoint, à compter du 21 mars 2026, une indemnité au taux maximal de 21,38 % de l'indice 1027 dans la limite, de 7,80 % de l'enveloppe globale des indemnités du conseil municipal.
- **DECIDE** de verser pour chaque conseiller municipal délégué, à compter du 21 mars 2026, une indemnité pour l'exercice de leurs délégations dans la limite de 4,24 % de l'enveloppe globale des indemnités du conseil municipal et divisée à part égale.

- **DECIDE** que les indemnités seront strictement versées dans la limite des crédits budgétaires votés par le conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-16 **Bilan des formations des élus pour l'année budgétaire 2025.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Bilan des formations des élus pour l'année budgétaire 2025 :

La délibération 2020-18 du 15 juin 2020, déterminait, pour la durée du mandat, le montant annuel à inscrire, chaque année, dans le budget de la Commune, pour la formation des élus, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Avait alors été décidé d'octroyer des crédits, pour se faire, à hauteur de 2 % des indemnités de fonction, pour :

- les formations relatives à l'exercice du mandat qui, conformément au droit commun, doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur.

- les formations contribuant à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que, chaque année, lors du vote du Compte Administratif, un débat ait lieu sur les formations effectuées par les élus, lors de l'exercice budgétaire précédent.

Aussi, pour 2025, aucune formation n'a été faite par les élus

Délibération

Après débat, le conseil municipal :

PREND ACTE du bilan des formations des élus pour l'année 2025 énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-17 **Présentation de l'état annuel des formations des élus et vote du montant 2026.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Présentation de l'état annuel des formations des élus et vote du montant 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales, article L2123-12 et suivants, qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Et qu'elle doit être obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les formations éligibles sont de deux types :

- les formations relatives à l'exercice du mandat qui, conformément au droit commun, doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur.
- les formations contribuant à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. L'offre de formation est encadrée puisqu'il est renvoyé aux formations prévues par le code du travail dans le cadre du compte personnel de formation.

Madame le maire rappelle que, comme le prévoit l'article L.2123-13, chaque élu peut bénéficier de 24 jours de formation sur toute la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Remarques et observations :

- Le montant voté pour l'exercice 2026 est de 1700 euros.
- Proposition pour que les adjoints prennent en charge, sur leurs indemnités, leurs frais de formation.
- Au nom du principe d'égalité de traitement et de non-discrimination, une répartition juste et équitable entre tous les élus est un impératif qui s'impose à l'assemblée. En effet, il ne peut y avoir de catégorisation entre élus.
- Pour information, ce budget est peu utilisé. Il sert à apporter une expertise aux conseillers municipaux sur assurer les missions et devoirs obligatoires de leur charge. L'adéquation entre la fonction et l'objet de la formation est importante. Le choix du financement pris en charge sera priorisé en fonction de la réalité des besoins de la commune et de ses habitants.

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

ADOpte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

DIT que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

DECIDE selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet et de ne pas modifier l'enveloppe déjà validée pour l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-18
Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETARE : Marion BONDIS

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, à son second alinéa, que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au COMPTE FINANCIER UNIQUE de la commune. »

Pour l'année 2025, les mutations immobilières concernant la commune de Lissieu se sont élevées à :

- Acquisitions : 0€
- Cession / expropriation : 0€

Délibération

Après débat, le conseil municipal,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 détaillé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-19 Contributions Directes Locales – Vote des Taux d'Imposition 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Contributions Directes Locales – Vote des Taux d'Imposition 2026

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2025, est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de trois ans.

Les taux de la fiscalité directe locale sont donc les suivants, pour 2026 :

- Taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : **12,80 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,62 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60,82 %.**

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

**Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0**

Le conseil municipal,

- **FIXE** les taux d'imposition directe pour 2026 à :
12,80% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres,
28,62% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
60,82% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-20
Subventions aux associations – exercice budgétaire 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 21 (2 élus, s'absentent de la séance, car concernés par le vote).**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Subventions aux associations – exercice budgétaire 2026

En parallèle de la procédure d'élaboration du budget primitif 2026, est effectué, comme chaque année, le recensement des demandes de subventions faites par les associations, selon une procédure complète renouvelée en 2021.

L'analyse des demandes de subventions s'est faite en Commission d'attribution, ouverte à tous les conseillers municipaux, au regard des bilans d'activités fournis pour l'année 2025 ainsi que les projets à venir sur 2026.

Le détail des subventions attribuées, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet est le suivant :

Associations	Montant alloué
A Cheval au Bois Dieu	1 000 €
ADEL	200 €
Amitiés et rencontre	1 200 €
A.P.E Bourg	1 212 €
A.S.C.M.O	4 500 €
ASSOCIATION cinéma /Les toiles de Lissieu	2 800 €
Ecole de Bois Dieu	1 780 €
Classe en 6	800 €
Comité des Fêtes	500 €
Ecole de Montvallon	2 020 €
Entreprise et Culture	1 000 €
HASHTAG	1 000 €
FNACA	300 €
La Clôtre en fête	250 €
Les bouts de choux lissillois	400 €
LISS ARC	1 000 €
MUSICALISS	500 €
Société de chasse	250 €
Sou des Gones de Bois Dieu	1 068 €
Tennis club de LISSIEU	500 €
Mission Locale	4 993,92 €
Subvention exceptionnelle	4 000 €
TOTAL GLOBAL	31 273,92 €

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

ATTRIBUE les subventions aux associations telles qu'elles sont détaillées ci-dessus, pour l'année 2026.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ces attributions.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-21
Attribution contribution CCAS 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Attribution contribution CCAS 2026

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.1611-4
- le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale
- l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes
- le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026

Considérant :

Que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune ;

Qu'il exerce notamment des actions de prévention, d'accompagnement social et d'attribution d'aides facultatives au bénéfice des administrés ;

Qu'il convient de lui attribuer une subvention de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer ses missions au titre de l'exercice 2026 ;

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

- **ATTRIBUE** au CCAS de la commune une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000€ pour l'exercice 2026
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, à l'article 657363

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-22 **Approbation du Budget Primitif 2026.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026

Le budget primitif est un acte prévision et d'autorisation voté chaque année par le Conseil Municipal. L'ensemble des procédures d'élaboration, de vote et de contrôle est réglé par le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2312-1 et suivant.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	PROPOSITIONS 2026	RESTES A REALISER 2025	TOTAL BP 2026
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 049 605.02	1 356 337,54	3 405 942.56
RECETTES	2 386 835.14	1 019 107,42	3 405 942.56
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 961 760.87	0	3 961 760,87
RECETTES	3 961 760.87	0	3 961 760.87

Les résultats de l'exercice 2025 en section de fonctionnement et en section d'investissement sont repris au budget primitif 2026.

Un état détaillé par chapitre du projet du budget primitif est joint au présent rapport.

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ainsi qu'en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-23 **Désignation d'un conseiller chargé des questions de Défense.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Désignation d'un conseiller chargé des questions de Défense

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il convient de désigner un représentant en charge des questions de défense et de représenter la commune auprès du ministère de la Défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense. (Sources : Ministère des Armées).

Est proposé Jean-Luc RUIZ, comme représentant en charge des questions de défense et de représenter la commune auprès du ministère de la Défense.

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc RUIZ, comme représentant en charge des questions de défense et de représenter la commune auprès du ministère de la Défense,

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-24
Désignations de délégués au Syndicat intercommunal de gestion de la
gendarmerie de Limonest.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Désignations de délégués au Syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie de Limonest

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le 15 mars 2026, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie de Limonest.

Ce syndicat s'occupe de la gestion du casernement de la gendarmerie. La création de ce syndicat a permis d'élaborer un partenariat avec la Métropole pour le cofinancement des équipements, qui se traduit chaque année par le versement d'une participation aux dépenses. Il est constitué des communes de Champagne au Mont d'Or, Chasselay, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Limonest, Lissieu, Marcilly d'Azergues, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or. Son existence permet de garantir la sécurité des communes le constituant.

Sont proposés :

Titulaire : Victor TEIXEIRA
Suppléant : Brigitte NATHANIEL

Titulaire : Jean-Luc RUIZ
Suppléant : Jean-Noël PINET

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DESIGNE Messieurs Victor TEIXEIRA et Jean-Luc RUIZ, titulaires et Madame Brigitte NATHANIEL et Monsieur Jean-Noël PINET, suppléants, pour représenter la Commune au sein du Syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie de Limonest.

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-25 **Délégué Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-26
Désignations de délégués au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Désignations de délégués au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le 15 mars 2026, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.

Le site des Monts d'Or, comporte plus de 2500 hectares d'espaces naturels et agricoles, dans lesquels patrimoine naturel, paysager, bâti et traces de l'histoire des activités humaines incitent à la promenade et à la découverte : sentiers pédestres, points de vue paysager, aqueduc romain, carbonnes, maisons en pierres dorées, lavoirs ... Conscients de cette richesse à la porte nord de l'agglomération lyonnaise, le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon et 15 communes des Monts d'Or se sont réunis dans un Syndicat Mixte pour préserver et mettre en valeur ce site remarquable.

Sa politique s'organise autour de 4 axes :

- L'organisation de la fréquentation du public dans le respect des activités notamment agricoles qui s'exercent sur le site.
- La découverte du patrimoine local au travers d'équipements adaptés, d'animations pédagogiques.

- La gestion et l'entretien des espaces par la mise en œuvre d'un plan propreté, l'organisation de la police de l'environnement, les conventions de gestion avec les agriculteurs locaux.
- La mobilisation des acteurs pour la pérennisation de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et du cadre de vie des Monts d'or.

Sont proposés :

Titulaire : Sandrine COQUAND
Suppléant : Emmanuel BERNARD

Titulaire : Mathieu TARDY
Suppléant : Maxime JALENQUES

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DESIGNE Madame Sandrine COQUAND et Monsieur Mathieu TARDY, titulaires et Messieurs Emmanuel BERNARD et Maxime JALENQUES, suppléants, pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-27 **Désignations de délégués au Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Désignations de délégués au Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, SYGERLY.

Sont proposés :

Titulaire : André DUMORTIER
Suppléant : Sandrine COQUAND

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DE DESIGNER Monsieur André DUMORTIER, titulaire et Madame Sandrine COQUAND, suppléant, pour représenter la Commune au sein du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, SYGERLY

DE CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-28
Désignations de délégués au Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet: Délégués au Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il convient de désigner un correspondant et son suppléant, pour la commune auprès du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise.

Le SYTRAL est l'autorité organisatrice unique des transports en commun du département et de la Métropole. Il pilote tous les réseaux : TCL, Cars du Rhône et Libellule ainsi que les services Rhônexpress et Optibus.

Le SYTRAL élabore le Plan des Déplacements Urbains (PDU).

La politique d'aménagement des transports en commun du SYTRAL, s'exprime à travers les investissements de la collectivité pour les projets qui seront réalisés sur une période définie.

Propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'exploitation du réseau, le patrimoine du SYTRAL est en constante évolution.

Sont proposés :

Titulaire : Monsieur André DUMORTIER
Suppléant : Monsieur Maxime JALENQUES

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DESIGNE Monsieur André DUMORTIER titulaire et Monsieur Maxime JALENQUES, suppléant, pour représenter la Commune au sein **du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise.**

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-29 **Désignation d'un suppléant au Maire à la commission d'admission à l'aide sociale.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Désignation d'un suppléant au Maire à la commission d'admission à l'aide sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il convient de désigner un suppléant à la commission d'admission à l'aide sociale afin de remplacer Madame le Maire en cas d'absence.

L'aide sociale désigne sous un terme global les dispositifs légaux des prestations financées par les collectivités publiques. Les formes de prises en charge sont doubles :

L'aide sociale aux personnes âgées : fourniture de services ménagers, APA, frais d'hébergement et d'entretien... L'aide sociale aux personnes handicapées : fourniture de services ménagers, frais d'hébergement et d'entretien, ACTP...

Le dépôt de la demande d'aide sociale s'effectue au centre communal d'action sociale, ou à défaut à la mairie de résidence de l'intéressé.

L'établissement du dossier et la transmission constituent une obligation légale pour la mairie indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. Celle-ci, via le CCAS est remboursé des frais engagés selon un taux forfaitaire par dossier, variable selon les départements.

Le dossier est transmis dans le mois qui suit le dépôt de la demande au préfet ou président de la Métropole en fonction des compétences de chacun. Cette transmission est accompagnée de l'avis du CCAS, à défaut, du maire.

Est proposé comme suppléant de Madame le Maire à la commission d'admission à l'aide sociale : Aline BROUET

Délibération

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DESIGNE Madame Aline BROUET, comme suppléant de Madame le Maire à la commission d'admission à l'aide sociale,

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-30 **Election des membres de la commission de délégation de service public.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Election des membres de la commission de délégation de service public :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le 15 mars 2026, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission de délégation de service public.

L'élection des membres de cette commission se fait sur la base d'un scrutin de liste, soit 3 titulaires et 3 suppléants. Madame le Maire est présidente de droit de cette commission.

Cette élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Madame le maire indique qu'une liste lui a été remise en début de conseil. Elle demande à l'assemblée s'il y a une autre liste respectant les règles appliquées. Elle présente la liste de candidats menée par Eric ANDREACCHIO

Titulaires ;

1/ Eric ANDREACCHIO
2/ George CHRYSSOMALIS
3/ Brigitte NATHANIEL

Suppléants :

1/ Jean Noel PINET
2/ Jérémy CARRION
3/ Mathieu TARDY

Chaque conseiller remet son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Madame le maire donne lecture des résultats.

Nombre de bulletins : 23

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 23

- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Liste de Eric ANDREACCHIO : 23 voix.

La liste de Eric ANDREACCHIO ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés les candidats figurants sur la liste conduite par Eric ANDREACCHIO

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-31
Election des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics,

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le 15 mars 2026, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

L'élection des membres de cette commission se fait sur la base d'un scrutin de liste, avec 3 titulaires et 3 suppléants.

Madame le Maire est Présidente de droit de cette commission.

Cette élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Madame le Maire indique qu'une liste lui a été remise en début de conseil. Elle demande à l'assemblée s'il y a une autre liste respectant les règles appliquées. Elle présente la liste de candidats menée par Brigitte NATHANIEL

Titulaires ;
1/ Brigitte NATHANIEL
2/ George CHRYSSOMALIS
3/ Eric ANDREACCHIO

Suppléants :
1/ Jean Noel PINET
2/ Jérémy CARRION
3/ Mathieu TARDY

Chaque conseiller remet son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Madame le maire donne lecture des résultats.

Nombre de bulletins : 23

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 23

- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Liste de Brigitte NATHANIEL : 23 voix.

La liste de Brigitte NATHANIEL ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés les candidats figurants sur la liste conduite par Brigitte NATHANIEL.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-32
Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) et désignation des représentants.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation des représentants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale et de fixer le nombre des membres élus. Madame le maire étant présidente de droit. Il est proposé de fixer le nombre de conseillers municipaux à : 5 membres.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

VALIDE à 5, le nombre de membres élus du Centre Communal d'Action Sociale,

Cette élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Madame le Maire indique qu'une liste lui a été remise en début de conseil. Elle demande à l'assemblée s'il y a une autre liste respectant les règles appliquées. Madame le maire présente la liste de candidats menée par Madeleine DUFOURNEL et comprenant Mesdames Aline BROUET, Madeleine DUFOURNEL, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, et Corinne TURPIN.

Chaque conseiller remet son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Madame le maire donne lecture des résultats.

Nombre de bulletins : 23

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 23

- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Liste de Madeleine DUFOURNEL : 23 voix.

La liste de Madeleine DUFURNEL ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés les candidats figurants sur la liste conduite par Madeleine DUFURNEL

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-33
Création des commissions municipales.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Création des commissions municipales

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22
- l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026

Considérant :

Que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales est librement fixée par le Conseil municipal ;

Qu'il convient, pour assurer un fonctionnement efficace de l'action municipale, de créer des commissions par thématiques ;

Délibération :

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

DÉCIDE de créer les commissions municipales suivantes :

- **Commission Finances, commande publique et subventions**

- Membres :

- **George CHRYSSOMALIS**
- **Jérémy CARRION**
- **Madeleine DUFOURNEL**
- **André DUMORTIER**
- **Brigitte NATHANIEL**

- **Commission : Gouvernance, participation et communication**

- Membres :

- **Jérémy CARRION**
- **Brigitte NATHANIEL**
- **George CHRYSSOMALIS**
- **Anouk MEYSSELLE**

- **Commission Grands projets**

- Membres :

- **Victor TEIXEIRA**
- **Jean-Luc RUIZ**
- **Madeleine DUFOURNEL**
- **Maxime JALENQUES**

- **Brigitte NATHANIEL**
- **Cécile BOUTTET**
- **Jérémy CARRION**
- **Solange PERRET**
- **Anne-Sylvie MONTANIER**
- **George CHRYSSOMALIS**
- **Commission Bâtiments communaux et sécurité**
 - Membres :
 - **Jean-Luc RUIZ**
 - **Eric ANDREACCHIO**
 - **Marion BONDIS**
 - **Victor TEIXEIRA**
- **Commission Voirie, mobilités et espaces publics**
 - Membres :
 - **André DUMORTIER**
 - **Maxime JALENQUES**
 - **Sandrine COQUAND**
 - **Mathieu TARDY**
 - **Emmanuel BERNARD**
- **Commission Environnement et transition écologique**
 - Membres :
 - **Sandrine COQUAND**
 - **Maxime JALENQUES**
 - **Mathieu TARDY**
 - **Corinne TURPIN**
 - **Anne-Sylvie MONTANIER**
- **Commission Urbanisme et aménagement du territoire**
 - Membres :
 - **Anne-Sylvie MONTANIER**
 - **Sandrine COQUAND**
 - **Brigitte NATHANIEL**

- **Victor TEIXEIRA**
- **André DUMORTIER**
- **Eric ANDREACCHIO**
- **Maxime JALENQUES**
- **Jean-Noël PINET**
- **Mathieu TARDY**
- **Solange PERRET**
- **Commission Culture et patrimoine**
 - Membres :
 - **Cécile BOUTTET**
 - **Jérémy CARRION**
 - **Brigitte NATHANIEL**
 - **Solange PERRET**
 - **Eric ANDREACCHIO**
 - **Sandrine COQUAND**
 - **Emmanuel BERNARD**
 - **Anne-Sylvie MONTANIER**
 - **Anouk MEYSSELLE**
- **Commission Sport, vie associative et équipement**
 - Membres :
 - **Anouk MEYSSELLE**
 - **Brigitte NATHANIEL**
 - **Jean-Noël PINET**
 - **Eric ANDREACCHIO**
 - **Cécile BOUTTET**
 - **Victor TEIXEIRA**
- **Commission Commerce économie locale et animations**
 - Membres :
 - **Victor TEIXEIRA**
 - **Marion BONDIS**
 - **Brigitte NATHANIEL**

- **Madeleine DUFOURNEL**
- **Isabelle JOLY**
- **Mathieu TARDY**
- **Cécile BOUTTET**
- **Commission Santé, inclusion et prévention**
 - Membres :
 - **Solange PERRET**
 - **Aline BROUET**
 - **Brigitte NATHANIEL**
 - **Madeleine DUFOURNEL**
- **Commission Education, enfance et jeunesse**
 - Membres :
 - **Jérôme BROUET**
 - **Solange PERRET**
 - **Corinne TURPIN**
 - **Cécile BOUTTET**
- **Commission Senior, proximité et population**
 - Membres :
 - **Madeleine DUFOURNEL**
 - **Brigitte NATHANIEL**
 - **Solange PERRET**
 - **Isabelle JOLY**
- **Commission Solidarité, CCAS et logements sociaux**
 - Membres :
 - **Aline BROUET**
 - **Solange PERRET**
 - **Corinne TURPIN**
 - **Brigitte NATHANIEL**
 - **Madeleine DUFOURNEL**

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-34
Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole de Lyon.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 21 (Madame JOLY quitte le Conseil Municipal)**
- **Votants : 22**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémie CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc RUIZ

Objet : Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole de Lyon :

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-4 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et, notamment, ses articles L 731-4 définissant le PICS ainsi que ses modalités de mise en œuvre et de révision, R 731-6 et suivants rappelant la procédure d'élaboration du PICS ainsi que l'obligation d'approbation par les maires des communes concernées ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi MATRAS ;

Vu le décret d'application n°2022-907 du 20 juin 2022 renforçant le modèle de sécurité civile et révisant le champ d'application du PICS ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-01-24-001 du 24 janvier 2018 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs soumettant les communes du territoire de la Métropole de Lyon à cette obligation ;

Vu la délibération n°2025-2685 du Conseil de la Métropole du 27 janvier 2025 prenant acte des travaux d'élaboration du PICS de la Métropole ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2025-12-26-R-0902 portant approbation du PICS, publié le 30 décembre 2025 ;

Considérant que plusieurs communes du territoire de la Métropole sont exposées à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types (inondations, canicules etc.) et qu'elles sont toutes concernées par l'obligation de mettre en place un plan communal de sauvegarde (PCS) ;

Considérant qu'il convient d'organiser et de planifier la réponse opérationnelle et la coordination des moyens humains, matériels et organisationnels entre les communes, face aux situations de crise, au profit des communes impactées ;

Considérant que le PICS s'articule avec les PCS et organise, sous la responsabilité du Président de la Métropole de Lyon, la solidarité et la coordination de la réponse communautaire au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise ;

Considérant que le PICS concourt à la solidarité entre communes membres d'un même territoire métropolitain face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit des communes en matière de planification ou lors de crise ;

Considérant que le PICS est complémentaire de la convention cadre de mise à disposition des capacités communales entre les communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du PICS pour les communs l'ayant signée ;

Considérant que le PICS de la Métropole de Lyon doit également être délibéré par l'ensemble des communes membres, pour être applicable en leur sein ;

Délibération :

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

APPROUVE le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), ci-annexé. Le PICS sera publié et consultable librement et gratuitement en mairie,

DIT que le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) fera l'objet de révisions et de modifications nécessaires à sa bonne application. La délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

AUTORISE Madame le Maire à transmettre une copie de la présente délibération à :

- Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,
- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,
- Mesdames et Messieurs les Maires des 58 communes de la Métropole,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département,

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-35
Réservation de 6 logements sociaux seniors, dans la résidence « Villa des Tours », située 18 rue du Bourg à Lissieu.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 21 (Madame JOLY quitte le Conseil Municipal)**
- **Votants : 22**

Le 4 Avril 2026 à 09h03, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Anne-Sylvie MONTANIER

Objet : Réservation de 6 logements sociaux seniors, dans la résidence « Villa des Tours », située 18 rue du Bourg à Lissieu :

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération 2023-27, autorisant Madame le Maire à procéder à la vente de la parcelle cadastrée 0B-1932, située 18 rue du Bourg en vue de la réalisation de logements sociaux à destination des seniors,

Vu la délibération 2024-16, autorisant Madame le Maire à signer les conventions relatives à la gestion en flux des réservations de logements, avec les différents organismes de bailleurs sociaux agissant sur le territoire de la commune de Lissieu,

Vu l'offre d'acquisition de Lyon Métropole Habitat, signée par la Commune de Lissieu en date du 12 novembre 2024, stipulant la vente de la parcelle cadastrée 0B-1932, située 18 rue du Bourg, au prix de 515 000 € net vendeur et fixant un nombre de logements réservés n'excédant pas 12 logements en contrepartie d'une subvention de 25 000 € TTC par logement,

Considérant qu'il a été convenu entre Lyon Métropole Habitat et la Commune de Lissieu que cette dernière sera réservataire de 6 logements sociaux dans la résidence « Villa des Tours », située 18 rue du Bourg à Lissieu, en contrepartie d'une participation financière, à hauteur de 25 000 € TTC par logement, soit un montant total de 150 000 € TTC, lors du financement des opérations de logements sociaux de Lyon Métropole Habitat,

Considérant qu'une convention de réservation de logements en application du Code de la Construction et de l'Habitation sera ultérieurement signée entre Lyon Métropole Habitat et la Commune de Lissieu.

Délibération :

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

APPROUVE le dispositif de réservation de 6 logements sociaux en contrepartie d'une participation financière, à hauteur de 25 000 € TTC par logement, soit un montant total de 150 000 € TTC, lors du financement des opérations de logements sociaux de Lyon Métropole Habitat,

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-36 **Tableau des effectifs – mise à jour.**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 21 (Madame JOLY quitte le Conseil Municipal)**
- **Votants : 22**

Le 4 Avril 2026 à **09h03**, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Charlotte Grange, Maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026.

MEMBRES PRESENTS : Eric ANDREACCHIO, Emmanuel BERNARD, Marion BONDIS, Cécile BOUTTET, Aline BROUET, Jérôme BROUET, Jérémy CARRION, Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Charlotte GRANGE, Maxime JALENQUES, Isabelle JOLY, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Solange PERRET, Jean-Noël PINET, Jean-Luc RUIZ, Mathieu TARDY, Victor TEIXEIRA et Corinne TURPIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : George CHRYSSOMALIS.

PROCURATION : George CHRYSSOMALIS à André DUMORTIER.

SECRETAIRE : Marion BONDIS.

Rapporteur : Madame Charlotte GRANGE

Objet : Tableau des effectifs – mise à jour :

Madame le Maire informe que vu le code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des changements de filière. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Compte tenu des prévisions d'effectifs et des affectations de postes pour le fonctionnement des services, il convient de procéder aux mouvements de la manière suivante :

Modification du grade dans le cadre d'emploi pour la filière technique : actuellement 1 agent est positionné sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe.

Suite à un avancement de grade en promotion interne pour cet agent, il faut créer un grade d'agent de maîtrise. Il conviendra de laisser vacant le poste sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe puisque l'agent concerné est mis en détachement pendant 1 an en tant que stagiaire sur le grade d'agent de maîtrise et que sa carrière évolue sur les 2 grades. Le grade d'adjoint technique principal 1ère classe pourra être supprimé, si nécessaire, à la fin de la période de stage.

Délibération :

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

ADOpte cette proposition et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs joint.

PREcISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses.

Prochains conseils municipaux :

Jeudi 28 Mai 2026

Jeudi 2 Juillet 2026

Jeudi 10 Septembre 2026

Jeudi 5 Novembre 2026

Jeudi 17 Décembre 2026

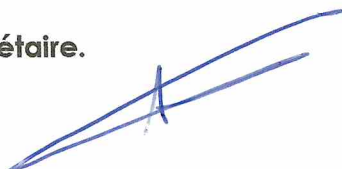
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ensuite levée par Madame le Maire, à 11h20.

Ainsi fait et délibéré.

A Lissieu, le 4 avril 2026,

Madame Marion BONDIS,

Secrétaire.



Madame Charlotte GRANGE,

Maire.

